



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 novembre 2019,

### **Jacques RIFFLART réélu à l'unanimité président de l'Association ECO ENTRETIEN®**

L'assemblée générale de l'Association ECO ENTRETIEN® (AEE), réunie jeudi 14 novembre, a réélu à l'unanimité son président, Jacques RIFFLART, pour un mandat de 3 ans.

Depuis 2016, l'AEE réunit autour d'un projet commun, le label Eco Entretien®, tous les acteurs de l'après-vente automobile : fédérations professionnelles, enseignes de réseaux de garages, un premier réseau de garages constructeur et une première fédération de la mobilité d'un pays européen. Un réseau de plus de 500 garages labellisés est déjà opérationnel à travers la France.

Pour cette nouvelle mandature, Jacques RIFFLART engagera l'Association Eco Entretien® vers le déploiement généralisé du label dans les garages de l'hexagone et des outre-mer, ainsi que le renforcement de sa reconnaissance par les automobilistes et les pouvoirs publics, mais également l'élargissement de l'AEE à de nouveaux membres.

En effet, Jacques RIFFLART a pour ambition de conduire le label Eco Entretien® auprès de 3000 ateliers d'ici 2022.

La force du label Eco Entretien® réside à la fois dans son efficacité et dans l'unité de la filière autour de lui pour le développer avec deux objectifs simples : améliorer la qualité de l'air et préserver le pouvoir d'achat des automobilistes.

Cela passe par le traitement du parc roulant de 40 millions de véhicules en France dont près de 60% est en souffrance, c'est-à-dire qu'il génère des surémissions polluantes dont les valeurs cumulées sont très éloignées des données d'origine du constructeur.

Il est impératif que les pouvoirs publics et les automobilistes/consommateurs prennent conscience que le dépistage et l'entretien des véhicules sont une priorité dans la transition écologique et qu'ils y prennent tous leur part.

L'Eco Entretien® permet la détection et la neutralisation des surémissions polluantes des moteurs, mal entretenus, mal utilisés, qu'ils soient diesel ou essence, ainsi que le nettoyage des circuits d'alimentation, de combustion et d'échappement.

C'est un outil majeur dans les politiques d'amélioration de la qualité de l'air et du pouvoir d'achat des automobilistes.

Un véhicule dépisté, corrigé puis entretenu, c'est un véhicule qui consomme moins et qui pollue moins, c'est un automobiliste qui réduit sa facture de carburant, augmente son pouvoir d'achat et contribue à la préservation de l'environnement.



C'est toute cette pédagogie que l'AEE et l'ensemble de ses membres continueront de développer auprès de la filière, des automobilistes et des pouvoirs publics, en parallèle d'un déploiement massif sur le terrain et de l'accueil de nouvelles enseignes dans le label.

Ainsi, l'Eco Entretien® souhaite prendre toute sa part dans la cause nationale liée à la transition écologique et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Ce jeudi 14 novembre, l'Association Eco Entretien® a également renouvelé son **Bureau exécutif** ainsi composé :

- Président : Jacques RIFFLART
- Vice-présidents : Bénédicte BARBRY (Mobivia) et Gérard POLO (président de la FNA)
- Secrétaire : Alain LANDEC (président de la FEDA)
- Trésorier : Régis AUDUGE (délégué général du SPP)
- Membres du bureau exécutif : Christine CHALLE (CNPA) et Didier PERWEZ (président de TRAXIO, Fédération belge de la mobilité)



## LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION ECO ENTRETIEN®



**A propos de l'AEE :** Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016, rassemble dans sa gouvernance les fédérations françaises et belges de l'après-vente automobile : CNPA, FEDA, FIEV, FNA, SPP, FMA-TRAXIO, ainsi que les acteurs de la filière automobile aval, groupements européens de distribution, enseignes et réseaux de garages, centres auto... L'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une Charte constitutive d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes.